

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, la Chambre est sans nul doute saisie d'une mesure importante avec le projet de loi C-96. Il ne s'agit en aucun cas d'une simple mesure administrative. C'est un projet de loi important.

Tous les députés savent, je pense que le projet de loi C-96 aura d'importantes conséquences néfastes sur les provinces et sur leurs programmes en matière d'éducation et de santé. On l'a répété assez souvent—mais il s'agit d'un montant si élevé et si alarmant qu'on ne peut le rappeler trop souvent, à mon avis—d'ici à 1992, le gouvernement fédéral va transférer aux provinces 8 milliards de dollars de moins que si le programme des accords fiscaux avait été maintenu sous sa forme actuelle.

Que personne n'aille croire que ce projet de loi vise à réduire le déficit car ce n'est pas vrai. Il se contente de transférer une partie du déficit du gouvernement aux provinces. Le ministre des Finances (M. Wilson) l'a reconnu lui-même. Il a prétendu que le déficit débridé du gouvernement fédéral était bien plus grave que le transfert de ce déficit au niveau provincial. Je voudrais que les partisans du gouvernement nous disent s'ils épousent de telles vues. N'est-il pas vrai qu'en transférant ce déficit aux gouvernements provinciaux, qui devront prendre des mesures en conséquence dans le domaine de la santé et de l'enseignement, nous allons créer un problème bien plus grave que celui qui nous occupe maintenant?

Les discours que j'ai déjà entendus du côté du gouvernement prouvent que bien des députés ne partagent pas ce point de vue. En tout cas, le premier ministre de l'Ontario, l'honorable David Peterson, a dit de but en blanc au premier ministre (M. Mulroney), lorsqu'il l'a rencontré à la conférence des premiers ministres, qu'il n'avait pas résolu ce problème national en le transférant simplement aux provinces. Au cours de cette même rencontre, le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick a déclaré qu'il n'était guère raisonnable, de la part du gouvernement fédéral, de s'imaginer que les provinces pouvaient assumer une partie du fardeau fédéral alors qu'elles avaient déjà pris des mesures pénibles pour régler leurs propres problèmes financiers. C'est M. John Baxter qui a fait cette déclaration. Il a ajouté que toutes les régions canadiennes devaient assumer équitablement leur part du déficit. Or, selon le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, le gouvernement fédéral n'a pas eu ce souci de justice en proposant le projet de loi C-96.

Accords fiscaux—Loi

• (1510)

On affirme que le projet de loi C-96 ne constitue pas un moyen équitable de résoudre notre grave problème national. Dernièrement, l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick a même adopté une résolution sur cette mesure. J'ai l'impression—mais il faudrait faire des recherches au niveau parlementaire pour nous en assurer—que les provinces prennent rarement pareille initiative. Quoi qu'il en soit, l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick a résolu de demander au gouvernement du Canada de revenir sur sa décision unilatérale et de rétablir le financement des programmes établis au niveau convenu en 1982.

Je vois que l'un de mes bons collègues, le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger), président du comité permanent dont je fais partie, se trouve à la Chambre. Il s'est beaucoup intéressé autrefois à ce problème. Je voudrais rappeler les propos qu'il a tenus il y a quelques années, lors d'un débat sur cette question. Voici ce qu'il a dit: «On ne résout pas le problème du déficit budgétaire en se disputant afin de savoir qui paiera la note de prestation de services». Il avait tout à fait raison. Le député m'a toujours semblé un homme raisonnable, qui sait proposer des solutions mûrement réfléchies à des problèmes sérieux. En l'occurrence, ses observations étaient certainement fort claires.

Je voudrais revenir sur mon premier point, à savoir que le gouvernement fédéral se décharge de ses problèmes sur les régions, les provinces. Je ne vois pas comment il peut s'en réjouir ou en être satisfait. En toute justice, nous savons que toutes les provinces devront supporter ce fardeau, mais pas de façon égale. Toutes les provinces, mais surtout les plus pauvres, devront prendre l'une ou plusieurs des solutions suivantes: augmenter les impôts, accroître leurs propres déficits, supprimer des services, imposer des droits aux usagers, ou affecter les crédits entre les divers postes de leurs budgets.

Je tiens également à signaler qu'en présentant le projet de loi C-96, le gouvernement fédéral agit unilatéralement, sans le consentement des provinces. Il fait fi d'une tradition bien établie, soit le respect des accords fédéraux-provinciaux.

Lorsque nos vis-à-vis étaient dans l'Opposition, ils nous ont dit à quel point ils n'aimaient pas la confrontation avec les provinces et ils ont prétendu qu'à leur arrivée au pouvoir, une nouvelle ère de coopération s'ouvrirait. Le projet de loi C-96 n'en est certainement pas un bon exemple. Le premier ministre Peterson, de l'Ontario a dit au premier ministre qu'il ne pouvait pas parler de compressions, mais qu'il fallait plutôt parler d'un abus de confiance ou d'une violation de promesse, ce qui est tout à fait vrai. Au cours de la campagne électorale de 1984, le parti conservateur a promis de respecter les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il s'y est engagé à je ne sais combien de reprises.

Cependant, mises à part les promesses, les ententes et les accords; mises à part les énormes difficultés que nous éprouvons à cause du déficit permanent et de la dette nationale sans cesse croissante, et mises à part d'autres graves questions du même ordre, je crois qu'il faut bien préciser qui et quoi sont touchés par le projet de loi C-96. Il est difficile pour tout membre de la Chambre d'affirmer que le projet de loi C-96 n'aura pas à terme des conséquences graves et dramatiques sur le système d'enseignement postsecondaire. Cela est inévitable.